

L'informatisation au service du contrôle fiscal

SYNTHESE ATELIER 3

Thème N°2

L'INFORMATISATION AU SERVICE DU CSP ET DE LA PROGRAMMATION

Président : M. Abdoul Rahamane KANDE (GUINEE)

Rapporteur : M. Lambert ABLET (BENIN)

Participants :

Pays	Délégués	Grade/Fonction
BENIN	M. Lambert ABLET	Inspecteur Vérificateur
BURKINA FASO	M. Adama BADOLO	Directeur de l'Informatique et des Prévisions
COMORES	M. Aliani Mohamed MOHAMED	Chargé de Vérification
CONGO	M. William Toussaint NIABIA	Chef de Division de Brazzaville-Centre
GABON	M. Jean-Nestor IBOTSI	Chef de Service des Vérifications fiscales
GUINEE	M. Abdoul Rahamane KANDE	Chef de Service Informatique
MAROC	M. Ahmed KHERRAKI	Chef du Service régional des Vérifications à la DRI de Meknès
NIGER	M. Maman Zanaidou SOULEY	Vérificateur
TOGO	M. Kézié BAHAMELE	Chef de Division des Recherches

Les principales idées à développer (plan indicatif, non exhaustif) :

1- les stratégies de programmation.

Les participants des pays représentés : dans leurs pays respectifs, inexistence de logiciel spécialisé pour la sélection des dossiers à proposer au programme de vérification fiscale ; la proposition se fait par les gestionnaires aux instances chargées de décider (division, service ou direction chargée de la programmation).

A- dans quels cas un CSP conduit à une programmation et à un contrôle sur place ?

- Des propositions peuvent émaner de services spécialisés (service régional de vérification, services d'assiette, services d'enquête et de recherche) par suite de l'étude de certains ratios (taux de marge brute ou de valeur ajoutée par exemple ou bien d'autres ratios comme le ratio Frais de personnel/Chiffre d'affaires ; Immobilisations/Chiffre d'affaires) ou par la suite d'autres informations émanant des CSP. Autres critères : faible contribution fiscale du contribuable sur une période donnée (mauvaise foi). Les fiches de propositions de programmation sont bien motivées et soumises au service de la programmation). Après examen de toutes les propositions, le programme de vérification est établi puis retourné au service ayant fait les propositions pour exécution ; dans tous les cas le service de programmation motive sa décision ;
- Des lettres de dénonciation peuvent également être exploitées pour la programmation de dossiers à soumettre à vérification ;
- Les cessions d'entreprises ou cessations d'activité peuvent également être la cause de programmation pour vérification ;
- Certains critères sont définis au niveau des services informatiques : entreprises ayant déclaré des crédits d'impôt (TVA par exemple) ou des déficits fiscaux chroniques ou répétitifs ; entreprises ayant bénéficié des exonérations fiscales dans des secteurs d'activité donnés ; les contribuables défaillants au regard des obligations déclaratives sur une longue période ;
- Des propositions peuvent émaner de la direction générale ;
- Les propositions sont examinées et motivées par la l'entité chargée de la programmation avant l'élaboration du programme : des ratios ou indicateurs sont exploités ;
- Des recoupements se font à partir de l'exploitation des transactions soumises à l'enregistrement, de la communication par les banques des transferts de fonds suivis

des motifs des transferts, des importations et exportations recueillies au niveau des services de douane ;

- Les liens de dépendance existants entre entreprises peuvent être à l'origine de proposition de programmation de dossiers à la vérification de comptabilité.

B- en quoi l'informatique rend la programmation ?

a. plus efficace ?

- Fiabilisation de l'analyse et du traitement de l'information ;
- Gestion optimale du facteur temps et capacité de traitement d'un volume important d'informations ;
- Traitement sélectif des contribuables suivant des critères donnés.

b. plus pertinente ?

- Plus d'objectivité, d'égalité et d'équité dans les propositions dans la mesure où l'outil informatique ne laissera échapper aucune entreprise répertoriée ;

C- quelle(s) structure(s) doit se charger de la programmation ?

➤ Démarche participative :

- Permettre aux différentes entités de faire des propositions motivées (les services d'assiette, de vérification, les brigades d'enquêtes fiscales) ;
- Ces propositions seront centralisées et examinées par l'entité chargée de la programmation qui établit un programme à soumettre à l'approbation de la direction générale. Cette entité, directement rattachée à la direction générale, assure le suivi de l'exécution du programme approuvé.

a. avantages

- L'équité fiscale est plus ou moins assurée ;
- Le rejet d'une proposition doit pouvoir donner lieu à des arguments motivés ;
- Bonne connaissance des dossiers des contribuables.

b. inconvénients

- Possible rétention d'information par les gestionnaires ;
- Non programmation de certains dossiers qui devraient l'être.

2- les outils informatiques d'analyse-risque.

Les pays représentés ne disposent pas d'outils informatisés d'analyse-risque.

A- *quels seraient les apports ?*

- Célérité dans le traitement ;
- Efficacité ;
- Plus d'objectivité dans les propositions dans la mesure où l'outil informatique ne laisse échapper aucune entreprise répertoriée.

B- *les limites de l'analyse risque ?*

- La pertinence des résultats sortis par l'ordinateur n'est pas automatique ; une analyse de ces résultats s'impose, pour tenir compte, par exemple, du secteur d'activité, des contingences économiques, etc. avant de retenir une position sur le dossier ;
- Pertinence limitée par la non-fiabilité des bases de données (par exemple des erreurs de saisie) ;
- L'analyse ne portera que sur les dossiers répertoriés.

C- *quelles sont les principales requêtes retenues pour la sélection ?*

a. des particuliers ?

- Des apports de sources non justifiées découverts à l'occasion de la vérification de l'entreprise dirigée par la personne physique, des acquisitions de biens meubles ou immeubles de valeur supérieure à leurs revenus déclarés.

b. des professionnels ?

- Déficits chroniques ou répétitifs, entreprises ayant souvent déclaré des crédits d'impôt importants (TVA par exemple); entreprises ayant bénéficié des exonérations fiscales dans des secteurs d'activité donnés ; les contribuables défailtants au regard des obligations déclaratives sur une longue période ; variation en dents de scie des taux de marge brute déclarés.

D- *comment évaluer les différents risques (système de cotation...)?*

3- suggestions et recommandations.

- Disposer de bases de données exhaustives et fiables ;
- Mettre en place une plate-forme d'échanges de données avec les principaux partenaires de l'administration fiscale (la douane, le trésor, les banques, la sécurité sociale, etc.) ;
- Acquérir des logiciels d'analyse-risque ;
- Assurer le contrôle de l'analyse-risque par des fiscalistes (validation des résultats) ;
- Appuyer la proposition de vérification des motifs de la programmation pouvant permettre au vérificateur d'avoir des orientations sur le dossier avant d'aller sur le terrain ;
- Le vérificateur, de son côté, doit pouvoir rendre son rapport accompagné d'une fiche de pertinence précisant le degré d'opportunité de la programmation du dossier ;
- Diligenter des études monographiques pour affiner les analyses au niveau des marges brutes ou valeurs ajoutées ;
- Assurer une présence équilibrée de l'administration fiscale dans tous les secteurs d'activité.